

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Quorum atteint

L'année deux mille vingt-six, le 26 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, DELENCRE Florian, PERROT Paul, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, GUICHARD Nicolas, BOUNIOL Amandine, COINTE Catherine.

Absent représenté : LARAT Cyril représenté par Cointe Catherine Date de convocation : 16/01/2026

Absent : POUZIN Laurent

Secrétaire de séance : Cointe Catherine

N° 01-2026 – CONVENTION D'ETUDE ET DE VEILLE FONCIERE AVEC EPORA

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L321-1,

Vu le projet de convention d'études et de veille foncière, ci-annexé,

Considérant que l'EPORA, établissement chargé de missions de service public, peut exercer une mission générale d'études et de veille foncière en partenariat avec les communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention d'étude et de veille foncière à passer avec l'EPORA,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et les actes liés à sa mise en œuvre.

Le maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte par
affichage et transmission au représentant de l'Etat.
Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

